

1 - EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Abonnement à des services de banque à distance (internet) (hors coût du fournisseur d'accès internet)	gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	service non proposé
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat	33 € / an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé	38 € / an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Griffon)	25 € / an
Frais par retrait d'espèces à un GAB / DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la Zone Euro avec une carte de paiement internationale)	gratuit
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) - en agence ou par internet	3 € / virement
Paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement	gratuit
Commission d'intervention (avec un plafond de 80€/mois)	6€ / opération
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Griffon Protection)	19 € / an
Frais de tenue de compte	0,30€/mois (soit pour information 3,60€/an)

2 - OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

2.1 - ouverture, transformation, clôture

Prise en charge des formalités de changement de banque (mobilité bancaire)	gratuit
Relevé des opérations domiciliées (mobilité bancaire)	gratuit
Ouverture de compte	gratuit
Frais de mise en place prélèvement automatique	gratuit
Clôture de compte de dépôt	gratuit
Procuration (mise en place et suppression)	gratuit
Désolidarisation d'un compte joint	gratuit

2.2 - relevés de compte

Envoi relevé mensuel	gratuit
Envoi relevé livret mensuel	gratuit
Mise à disposition au guichet des relevés - par mois	5 €
Récapitulatif annuel des frais	gratuit
Relevé bi-mensuel (facultatif) - par mois	5 €
Extrait de compte	10 €

2.3 - Tenue de compte

Délivrance d'un R.L.B (BIC / IBAN)	gratuit
Enregistrement d'une nouvelle adresse postale, téléphonique...	gratuit
Frais de tenue de compte	0,30€/mois (soit pour information 3,60€/an)
Frais de gestion pour traitement particulier	10 € / jour
Frais sur compte sans mouvement + de 90 jours	21 € / trimestre
Frais de tenue de compte inactif	30 € / an
Frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques	30 €

2.4 - Service en agence

Frais de retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque	gratuit
Mise à disposition au guichet de tout document (hors relevé)	7 € / document
Frais d'envoi en recommandé	7 € / envoi
Frais pour retour de courrier lié à la gestion du compte	7 € / retour
Frais de recherche documents (exercice en cours) - par document	20 € / document
Frais de recherche documents (exercices N-1 et antérieurs) - par document	30 € / document
Frais délivrance d'une attestation	20 €
Frais éditions diverses	2 € / page
Frais de retrait d'espèce à un guichet d'une autre agence du Crédit Municipal d'Avignon	gratuit
Frais de retrait d'espèces dans une autre Caisse de Crédit Municipal	gratuit

3 - BANQUE A DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance (internet) - uniquement consultation (Accès et connexion à la charge de l'abonné et facturé par les divers opérateurs en fonction des tarifs en vigueur)	gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS - messagerie client : communiquer avec votre agence	service non proposé gratuit
Frais de réédition des codes d'accès à la consultation des comptes	gratuit

4 - VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

4.1 - Cartes

4.1.1 - Cartes Visa

Frais par retrait d'espèces à un GAB / DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la Zone Euro avec une carte de paiement internationale)	gratuit
Frais opposition carte bancaire (perte, vol, usage frauduleux) à l'initiative du client	gratuit
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat - 2eme carte	33 € / an 25 € / an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé - 2eme carte	38 € / an 30 € / an
Cotisation Carte Bancaire VISA PREMIER (Droits d'entrée)	43 €
Cotisation Carte Bancaire VISA PREMIER (débit immédiat)	100 € / an
Cotisation Carte Bancaire VISA PREMIER (débit différé)	127 € / an
Frais de paiement et de retrait par carte (carte émise par la banque) Zone Euro et Hors Zone Euro	gratuit
Frais recherche d'une opération sur Carte Bancaire	20 €
Frais réédition de code confidentiel	25 €
Frais échange d'une Carte Bancaire détériorée du fait du client	25 €
Frais envoi de la carte bancaire - dans un rayon de 15 km de votre agence - au-delà	5 € gratuit
Frais capture de Carte Bancaire (commerçant)	170 €
Frais capture de Carte Bancaire (DAB - GAB)	75 €
Frais de modification de plafond de paiement à la demande du porteur	20 €

Bon à savoir :

Le Crédit Municipal d'Avignon a adopté le service de sécurisation des paiements sur internet 3D Sécure de Visa. Il permet de sécuriser vos paiements en ligne effectués par carte bancaire sur les sites affichant le logo :



A chaque transaction 3D Sécure, un code à usage unique vous est transmis par SMS.

Pensez à transmettre et actualiser votre numéro de mobile auprès de votre agence.

4.1.2 Cartes Griffon

Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Griffon)	25 € / an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Griffon) - offre 12/18 ans et étudiants	15 € / an
Frais de chargement / rechargement (dont 2 opérations gratuites dans le mois)	0,50 € / opération
Frais de paiement - zone euro - hors zone euro (prélevé sur votre solde carte)	gratuit 1 € + 2,70 %
Frais de retrait - zone euro (réseau BPCE) - zone euro (hors réseau BPCE - prélevé sur votre solde carte) - hors zone euro (prélevé sur votre solde carte)	gratuit 1,90 € / retrait 2,90 € + 2,70 %
Remboursement du solde d'une carte par virement (Carte Griffon)	14,70 €
Frais échange d'une Carte Griffon détériorée du fait du client	25 €
Frais réédition de code confidentiel	25 €
Frais envoi de la carte Griffon - dans un rayon de 15 km de votre agence - au-delà	5 € gratuit

4.2 - virements

Frais de mise en place d'un virement permanent interne	gratuit
Virement permanent interne - modification ou résiliation	gratuit

Réception d'un virement reçu d'un compte émetteur d'un pays de la zone SEPA	gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent zone SEPA - résiliation	gratuit
Frais de modification d'un virement permanent SEPA	5 €
Frais par virement permanent zone SEPA	1 € / écriture
Frais par virement occasionnel zone SEPA	3 € / écriture
Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision (signifié par courrier)	10 € / écriture
Frais par virement émis dans une devise autre que l'Euro ou vers un pays en dehors de la zone SEPA	30 € / écriture
Réception d'un virement reçu d'un compte émetteur d'un pays de la zone non SEPA	variable selon la bque émettrice

4.3 - Prélèvements / TIP

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	gratuit
Opposition - Révocation d'une échéance de prélèvement	gratuit
Frais d'opposition tous prélèvements	20 €
Frais d'ajout d'un émetteur sur sa liste blanche ou sa liste limitative (selection des créanciers autorisés)	10 €
Frais d'ajout d'un émetteur sur sa liste noire (opposition permanente)	10 €
Prélèvement Interentreprise (SDD B2B) - mise en place	10 €
Prélèvement Interentreprise (SDD B2B) - opposition / révocation	10 €
Frais de paiement de Titre Interbancaire de Paiement	gratuit

4.4 - Chèques

Chéquier remis au guichet	gratuit
Frais destruction chéquier (si garde supérieure à 6 mois)	10 €
Frais de rejet d'un chèque remis à l'encaissement	gratuit
Frais d'émission d'un chèque de banque	10 €
Frais pour chèque (s) étranger (s) remis à l'encaissement	25 € / chèque
Frais d'opposition chèque (s) par l'émetteur (Remboursé si client titulaire de Griffon Protection)	15 € / chèque
Frais d'opposition chéquier (s) par l'émetteur (Remboursé si client titulaire de Griffon Protection)	30 € / chéquier
Frais d'envoi de chéquier	
- dans un rayon de 15 km de votre agence	5 €
- au-delà	gratuit

5 - OFFRES GROUPEES DE SERVICES

5.1 - GPA et DAC

(Gamme des moyens de Paiements Alternatifs au chèque et Droit Au Compte)

Service Bancaire de Base

Imposé par la Banque de France. Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312-1 et D.312-5 du Code Monétaire et Financier

gratuit

comprenant : ouverture, tenue et clôture de compte; un changement d'adresse par an; la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire; la domiciliation de virements bancaires; l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte; la réalisation des opérations de caisse; l'encaissement de chèques et de virements bancaires; les dépôts et les retraits d'espèces à nos guichets; les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire; des moyens de consultation à distance du solde du compte; une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise; deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

Personnes en situation de fragilité

Cotisation à l'offre spécifique CF (client en situation de fragilité) - Art R312-4-3 du code monétaire et Financier

3 € / mois

(soit pour information 36€/an)

comprenant : tenue, fermeture et le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt; une carte de paiement à autorisation systématique; le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte; quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité; deux chèques de banque par mois; un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement; un système d'alertes sur le niveau du solde du compte; la fourniture de relevés d'identités bancaires; le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R.312-4-2 (4 € par opération et 20 € par mois); un changement d'adresse par an.

6 - IRREGULARITES ET INCIDENTS

6.1 - Commission d'intervention

Commission d'intervention (plafonnée à 80€ / mois)*

6€ / opération*

* les clients en situation de fragilité ayant accepté l'offre spécifique CF ainsi que les clients bénéficiaires de Droit Au Compte voient ces commissions limitées à 4€/opération et 20€/mois

6.2 - opérations particulières

Frais par Avis à Tiers Détenteur, frais par Saisie attribution, frais par opposition à Tiers Détenteur	80 € (sans pouvoir excéder le montant de l'ATD, de la S A)
Frais par Opposition Administrative	10% de la somme due au Trésor Public (sans pouvoir excéder 80 €)
Frais pour chèque payé émis en infraction à une interdiction bancaire ou judiciaire	20 €
Frais de lettre d'information compte débiteur non autorisé (1ère lettre)	10 €
Frais de lettre d'information compte débiteur non autorisé (2ème lettre)	15 €
Frais de lettre d'information compte débiteur non autorisé tout le mois	20 €
Frais de lettre pour annulation de découvert à l'initiative de la banque	20 €
Frais de transfert du compte au contentieux	50 €

6.3 - incidents de paiement

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	10 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (inférieur à 50 €) (1)	30 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (supérieur à 50€) (1)	50 €
<i>(1) forfait incluant : frais par chèque impayé, frais de dossier, frais lettre injonction (adressée au(x) titulaire(s) et lettre information mandataire), blocage provision, certificat de non-paiement, lettre régularisation interdiction bancaire, déclaration Banque de France.</i>	
<i>N'incluant pas : frais postaux (lettre recommandée avec AR).</i>	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (sans pouvoir excéder le montant du prélèvement)	20 €
Frais de rejet de TIP pour défaut de provision (sans pouvoir excéder le montant du TIP)	20 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	30 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	30 €

7 - DECOUVERTS ET CREDITS

7.1 - Facilités de caisse et/ou découvert

Etude et mise en place d'un découvert bancaire permanent	gratuit
Intérêts débiteurs : Découvert avec contrat	12%
Intérêts débiteurs : Découvert sans contrat	18%
Montant minimal d'intérêts entraînant une perception	0,15 €
Frais annuel de gestion du découvert permanent et exceptionnel	10 €

7.2 - Crédit à la consommation

Prêts personnels	Nous consulter
Frais de changement de mode de remboursement	gratuit
Frais de report ou d'échelonnement d'échéance (% de l'échéance reportée - sous certaines conditions)	4%
Frais de réédition d'un tableau d'amortissement	gratuit
Frais lettre d'avertissement	gratuit
Frais lettre de rappel	gratuit
Frais lettre mise en demeure	gratuit
Frais échéances impayées (% de l'échéance impayée)	4%

7.3 - Crédits immobiliers (en partenariat)

taux et conditions	Nous consulter
--------------------	----------------

8 - EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Pour répondre de la manière la plus appropriée à vos besoins en matière de placements et d'assurance, le Crédit Municipal vous propose toute une gamme de produits. N'hésitez pas à contacter votre conseiller.

8.1 - EPARGNE BANCAIRE

MuniLivret, Bon de Caisse, Compte à Terme, C.A.T.A.V.I.P	taux et conditions - nous consulter
--	--

9 - ASSURANCES ET PREVOYANCE

Epargne (assurance vie)	Nous consulter
Prévoyance (assurance décès)	Nous consulter
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Griffon Protection)	19 € / an
Cotisation à une offre d'assurance prévoyance sur compte (Griffon Protection)	9 € / an
Autre assurance IARD	Nous consulter

10 - SUCCESSION

Frais d'ouverture d'un dossier de succession	70 €
--	------

11 - RESOUDRE UN LITIGE

Toute demande d'information ou réclamation est à formuler auprès de l'agence gestionnaire de votre compte bancaire. Si une réponse satisfaisante ne peut être apportée, le client peut transmettre la réclamation au Directeur de la Caisse de Crédit Municipal - 2 rue Viala - BP 80212 - 84000 AVIGNON.

Si aucun accord n'a pu être trouvé, vous pouvez saisir le médiateur de la

Caisse de Crédit Municipal d'Avignon :

Monsieur le Médiateur du Crédit Municipal d'Avignon

BP 80212

84009 AVIGNON CEDEX 1

Le médiateur, indépendant, statue dans les deux mois de sa saisine. La procédure de médiation est gratuite.

Les coordonnées de l'autorité de contrôle compétente sont les suivantes :

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

61 rue Taitbout

75 436 PARIS CEDEX 09

La liste des établissements de crédit et plus généralement celle des prestataires de services de paiement habilités peut être consultée sur le site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Dispositif de garantie des dépôts

les dépôts espèces recueillis par votre établissement sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière et ses textes d'application.

Pour consulter en détail les mécanismes de ce dispositif :

FBF : 18 rue La Fayette - 75009 Paris cedex 09

www.credit-municipal-avignon.fr (rubrique service Web / téléchargement)